



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 29 janvier 2024

DCS n°2024-04

Date de convocation :
15 janvier 2024

Délégués en
exercice : 48

Titulaires : 24
Suppléants : 6
Absents non
remplacés : 18

Quorum : 25

Votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi. La Présidence de la séance est assurée par Stéphane GARCIA, le 1^{er} Vice-Président pour la première partie du Comité Syndical et la mise au vote des délibérations suivantes.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Paul Roger GONTARD, M. Steve SOLER, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Pierre JOUVENAL, M. Michel BERARDO, M. Jacques DEMANSE, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Stéphane GARCIA, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Daniel BELLEGARDE représenté par Mme Dominique ANCEY
M. Franck JOUSSELIN représenté par M. Grégoire SOUQUE
M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean-Marc BORIE
M. Jean BERARD représenté par Mme Chantal GONNET OLIVI
M. Christophe REYNIER-DUVAL représenté par M. Mariel MARTIN
Mme Christine LANTHELME représentée par Mme Annie AVON

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Joël PEYRE (Excusé), M. Claude MOREL (Excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Patrick SUISSE (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Serge MALEN (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Hervé BERENGUER (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Fulgencio BERNAL (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Claude AVRIL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Louis DRIEY (Excusé)

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Compte de Gestion – Exercice 2023

Rapporteur : Stéphane Garcia



Pour permettre la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 dans le Budget Primitif de 2024, il convient de s'assurer de la concordance des résultats de l'exercice 2023 du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion. Le Compte de Gestion définitif vient d'être transmis par le Comptable.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le rapporteur expose les résultats budgétaires de l'exercice 2023 dressés par le receveur :

Résultats budgétaires de l'exercice

71300 - SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	531 526,37	645 048,30	1 176 574,67
Titres de recette émis (b)	304 838,47	642 885,68	947 724,15
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	304 838,47	642 885,68	947 724,15
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	531 526,37	645 048,30	1 176 574,67
Mandats émis (f)	204 519,00	529 160,25	733 679,25
Annulations de mandats (g)		2 023,97	2 023,97
Depenses nettes (h = f - g)	204 519,00	527 136,28	731 655,28
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	100 319,47	115 749,40	216 068,87
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

71300 - SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	230 429,13		100 319,47		330 748,60
Fonctionnement	109 127,24	107 345,94	115 749,40		117 530,70
TOTAL I	339 556,37	107 345,94	216 068,87		448 279,30
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	339 556,37	107 345,94	216 068,87		448 279,30

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2023 sont concordants,

Considérant que le Bureau Syndical réuni le 15 janvier 2024 a émis un avis favorable à l'adoption du Compte de Gestion 2023,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu le rapporteur,



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ADOPTE le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur du Syndicat, tel qu'annexé à la présente délibération,
- DECLARE qu'il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 30
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY

Le 1^{er} Vice-Président
Stéphane GARCIA

La Présidente
Pascale BORIES

